



---

## INFORMATIONS ET INSCRIPTION: JUGE M\*

### Généralités

---

La présente feuille d'information contient toutes les prescriptions importantes pour l'examen de juge de dressage M\*. Les désignations de personnes s'entendent au masculin comme au féminin.

La responsabilité de tous les intérêts, comme recrutement et engagement, nomination, cours de formation et de perfectionnement, mesures disciplinaires et suppression de fonction pour les officiels incombe à la Commission de la branche du ressort technique, sur l'ordre de la discipline Dressage de la FSSE (Règl. d'Org. de la FSSE).

### Définition Juge M\*

---

Le Juge M\* est autorisé à juger tous les programmes JC, FB, R, L et M (JC 01-06, FB 01-10, L, M 11-29), ainsi que tous les programmes Promotions CC et CH.

### Conditions de promotion

---

- Durée d'activité d'au moins 3 ans en tant que juge de dressage L avec au minimum 20 engagements dans des épreuves M avec 15 participants au minimum
- Au minimum 5 assists lors de différentes épreuves M avec un des juges prévus à cet effet par le ressort technique (voir liste)
- L'admission à l'examen résulte uniquement sur recommandation de la commission spécialisée technique de la discipline Dressage

### Examen Juge M\*

---

Les candidats sont convoqués à l'examen.

L'épreuve de juge aura lieu selon le règlement d'examen. En cas d'échec, l'épreuve peut être répétée au maximum une fois.

### Exigences personnels

---

Nous attendons d'un juge qu'il soit un exemple dans l'exercice de sa fonction. Il se doit de prendre des décisions conséquentes qui correspondent aux règlements et directives. De plus, il se doit également de réagir de manière objective et appropriée dans une situation de conflits.

### Publication

---

Le nom des juges M\* sera publié dans le Bulletin FSSE, ainsi que sur [www.fnch.ch](http://www.fnch.ch).

### Cours

---

Il est obligatoire de participer au minimum à un cours de juge de dressage officiel par année, proposé par la discipline Dressage FSSE.

### Recommandations de littérature

---

- Directives pour l'équitation et l'attelage, formation de base pour cavaliers et chevaux, tome 1 et 2, éditeur: FN Verlag de la Fédération Allemande d'Equitation
- Directives pour les Concours de Dressage
- Règlements FSSE

### Engagements annuels des juges

---

Il est exigé par juge de dressage par an, au moins huit engagements par juge, au moins 4 engagements par responsable place d'échauffement et une fois par an fonctionner en tant qu'assistant d'un autre juge.

### Congé

---

Le juge peut présenter une demande de congé dans l'exercice de sa fonction. Passé un délai de trois ans d'une période de congé, un nouvel examen pour juges peut être exigé.

### Responsabilité

---

D'un juge est exigé, qu'il respecte les Règlements et Directives de la FSSE et en tant que représentant de la discipline Dressage de la FSSE, qu'il persuade par son comportement irréprochable. En cas de non-respect ou de plaintes répétées, la Commission des sanctions – sur la demande du ressort technique de la discipline Dressage - peut engager des mesures disciplinaires à l'encontre de l'officiel, selon l'appendice I du Règlement Général.

### Propre participation

---

Un juge est autorisé aussi bien à juger qu'à monter lui-même à la même manifestation. Monter et juger dans la même catégorie (par exemple L 12 et L 14) est interdit.

### Bases juridiques

---

Le Règlement de l'Ordre Juridique est applicable et la compétence du Tribunal Fédéral est expressément reconnue.

### Restriction d'âge

---

L'activité de juge prend fin au 31 décembre de l'année durant laquelle le fonctionnaire de sport atteint ses 75 ans.

Valable à partir du 19.03.2020





Schweizerischer Verband für Pferdesport  
Fédération Suisse des Sports Equestres  
Federazione Svizzera Sport Equestri  
Swiss Equestrian Federation

**CD DRESSAGE**  
**Formulaire d'inscription et d'information**

**JUGE M\***

Nom: Fédération Suisse des Sports Equestres  
Prénom: Case postale 726  
Rue: Papiermühlestrasse 40 H  
NPA / Lieu: 3000 Berne 22  
Numéro de licence:  
Tél.:  
Natel:  
E-Mail:

**Inscription à l'examen: Juge de Dressage M\***

J'ai bien pris note des conditions d'examen et m'inscris par la présente à l'examen de Juge M\*.

Je suis actif en tant que juge de dressage L depuis \_\_\_\_\_.

Admission à l'examen selon décision de la commission spécialisée technique

Date de la séance	Lieu de la séance	Signature du chef technique

Justification des assists effectués auprès d'un juge S

Programme	Lieu	Date	Nom du juge	Signature

Justification des engagements au niveau M

Programme	Lieu	Date	Nom du juge	Signature





Schweizerischer Verband für Pferdesport  
Fédération Suisse des Sports Equestres  
Federazione Svizzera Sport Equestri  
Swiss Equestrian Federation

**CD DRESSAGE**  
**Formulaire d'inscription et d'information**

**JUGE M\***



Discipline Dressage / Ressort Technique



Schweizerischer Verband für Pferdesport  
Fédération Suisse des Sports Equestres  
Federazione Svizzera Sport Equestri  
Swiss Equestrian Federation

**CD DRESSAGE**  
**Formulaire d'inscription et d'information**

**JUGE M\***

Programme	Lieu	Date	Nom du juge	Signature

Lieu, date:

Signature:



Discipline Dressage / Ressort Technique